

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2007

---

TRAVAIL, EMPLOI, POUVOIR D'ACHAT - (n° 4)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 342 Rect.

présenté par  
M. Carrez

-----  
**ARTICLE 3**

Dans l'alinéa 14 de cet article, substituer aux mots :

« , au titre de l'année mentionnée au deuxième alinéa et il »

les mots :

« au titre de l'année au cours de laquelle l'engagement n'a pas été respecté et au plus tard au titre de la deuxième année qui suit celle de la conclusion du contrat de prêt. Il ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.